



**Procès-verbal**  
**Séance du 21 février 2024**

<p>Convocation du 16/02/2024</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 15</p> <p>Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet le 1<sup>er</sup> mars 2024</p>	<p><b>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un du mois de février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Varennes-sur-Loire, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.</b></p> <p><b><u>Présents</u></b> : Sylvie BELLANGER, Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Daniel POIRIER, Chantal RÉQUILLARD, Brigitte SAINT-CAST, Éric JAMET, Murielle CHAPU, Peggy LEFIEF, Sylvie GLET, Samuel LECHAT, Gaëlle BILLARD, Didier TABOURIER, Patrice MOENS.</p> <p><b><u>Absents excusés</u></b> : Laurent DINAND, Jean-Claude DOUAUD, Marietta LUCAS.</p> <p><b><u>Absent</u></b> : Dominique GOURIER</p>
--	--

Les adjoints et les conseillers municipaux dont les noms suivent ont donné, à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- M. DINAND Laurent a donné pouvoir à M. TABOURIER Didier
- Mme LUCAS Marietta a donné pouvoir à Mme SAINT-CAST Brigitte

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Mme Christine JOUSSELIN est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### ORDRE DU JOUR

- Intervention de Mme Angela DULIZE, directrice de l'association VIVADO
- Intervention de M. Thibault MEURGEY, directeur du Parc National Loire Anjou Touraine, accompagné de Mme Sophie TUBIANA, Présidente
- 01 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024
- 02 – Zone d'Accélération pour les Energies Renouvelables
- 03 – Vote des subventions 2024 aux associations
- 04 – Montant du loyer après travaux du cabinet de kinésithérapie
- 05 – Tarif de location de l'extension de la salle de sport au 1<sup>er</sup> avril 2024
- 06 – Bail emphytéotique avec Saumur Habitat pour les 6 logements de l'ensemble immobilier « L'Alcyon »
- 07 – Décisions prises par le maire par délégation
- 08 – Questions diverses :

### INTERVENTION DE MME ANGELA DULIZE, DIRECTRICE DE L'ASSOCIATION VIVADO

Mme Angela DULIZE, directrice de l'association VIVADO, est intervenue pour expliquer le fonctionnement et le financement de cette structure, qui est en charge des activités enfance et jeunesse à Varennes-sur-Loire et Villebernier et de la jeunesse à Allonnes. A Varennes-sur-Loire, VIVADO est chargée du périscolaire, de l'accueil de loisirs (le mercredi et pendant les vacances), de l'aide aux devoirs le mardi et le jeudi soir (le CLASS) mais aussi des animations jeunesse les mercredis, vendredis, samedis et pendant les vacances scolaires.

L'association compte 200 adhérents et 10 salariés, alors qu'il n'y en avait que 3 lors de la création, en 2017. Les subventions de la CAF dédiées à l'association ont été majorées de 4 000 € entre 2023 et 2024, mais elles ne devraient plus augmenter sur les trois années à venir, car VIVADO va bénéficier d'une nouvelle convention de la CAF, qui fixe le montant de ces aides sur cette durée.

Parmi les associations qui sont au service des parents, pour l'enfance et la jeunesse, VIVADO était l'une des moins chères dans le Saumurois. En effet, alors que le coût réel d'un enfant par jour de prise en charge est de 26,28 €, les familles payent tout au plus 12,50 €, en fonction de leur quotient familial. Une augmentation des tarifs à la charge des familles sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> mars : celle-ci va être mise en place pour





s'aligner sur ce qui se pratique dans le Saumurois, mais aussi pour diminuer la part de la participation de la commune, qui est amenée à compléter le financement. Une lettre explicative a été envoyée aux familles courant janvier.

Angela DULIZE a terminé son propos en remerciant la commune pour les travaux qui ont été entrepris pour rénover le local de VIVADO. Durant cette période, l'association est accueillie à la salle de sport.

### **INTERVENTION DE MME EMMANUELLE CREPEAU, DIRECTRICE ADJOINTE DU PARC NATIONAL LOIRE ANJOU TOURAINE, ACCOMPAGNEE DE MME SOPHIE TUBIANA, PRESIDENTE**

Mmes Emmanuelle CREPEAU, directrice adjointe du Parc Naturel Régional (PNR) Loire Anjou Touraine et Sophie TUBIANA, présidente, sont intervenues pour expliquer le fonctionnement du PNR ainsi que pour rappeler que les communes membres du Parc seront invitées à renouveler leur adhésion à la fin de l'année 2024.

Les deux intervenantes ont rappelé que non seulement le parc s'étend sur deux départements (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) mais également sur deux régions (Pays de la Loire et Centre Val de Loire). Le but du PNR est de protéger les paysages, notamment dans les confluences et les forêts. Il s'agit d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le parc va renouveler sa charte pour les quinze prochaines années, donc pour la période 2024-2039, d'où le fait que les communes vont devoir renouveler leur adhésion, si elles le souhaitent. Certaines communes sont dans le périmètre d'extension, ce qui leur permettra d'adhérer, selon leur volonté, au PNR.

Il y a la volonté d'une unité paysagère dans le parc.

Lors de cette échéance, le PNR va devoir cohabiter avec le changement climatique, d'où le fait qu'il s'engage pour la préservation des paysages et de la biodiversité.

Pour mettre en avant tout ce que contient le parc, celui-ci est propriétaire de diverses expositions que les communes peuvent solliciter afin de les installer en leur sein.

Le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine est un syndicat mixte doté d'une équipe technique, il a donc déposé une demande de Fonds Vert global en sa faveur.

D20240221-01-Approbation du PV du 24 janvier 2024  
Acte 6.4 Libertés publiques – Autres actes réglementaires

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2024**

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024, qui a été préalablement adressé à chaque conseiller.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024.

D20240221-02-ZoneAccélérationEnergiesRenouvelables  
Acte 8.8 Domaine et compétence par thèmes – Environnement

### **ZONE D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES** **Modalités de la concertation**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Par ailleurs, ces zones ne sont pas exclusives, d'autres projets pourront se développer en dehors.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être prise au plus tôt.



Les modalités de concertation proposées sont les suivantes :

- un dossier de concertation disponible en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 26 février 2024 au 15 avril 2024,
- un dossier de concertation disponible sur le site internet de la commune du 26 février 2024 au 15 avril 2024,
- un bilan à l'issue de la concertation.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'arrêter les modalités de concertation sur ce dossier.

Monsieur le Maire, entendu en ses explications,

Vu le code de l'environnement et ses articles R.121-19 à R.121-21 relatif aux modalités de concertation ;

Vu la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables ;

Vu les modalités de concertation proposées ;

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour arrêter les modalités de concertation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

**ARRETE** les modalités de la concertation concernant la définition des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables comme suit :

- un dossier de concertation disponible en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 26 février 2024 au 15 avril 2024,
- un dossier de concertation disponible sur le site internet de la commune du 26 février 2024 au 15 avril 2024,
- un bilan à l'issue de la concertation.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la première Adjointe à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D20240221-03-VoteSubventions2024Associations

Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Subventions accordées aux associations

### VOTE DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents, **VOTE** les montants des subventions aux associations suivantes :

Association	Montant	Association	Montant
ADMR Allonnes	2 000	Espace Vie Sociale (EVS et LAEP)	1 543
AFR VIVADO (jeunesse)	21 030	ESVV (Entente Sportive Varennes Villebernier)	3 000
AFR VIVADO (enfance APS et ALSH)	47 365 (-15000)	S.P.A autonome du Maine et Loire	589
Les Amis de l'orgue	800	ASCC Sauvegarde des chapelles et calvaires	50
Coopérative scolaire de Varennes s/Loire (Fournitures)	6 880	MUSIC'A VARENNES	2 000
CO-LIBRIS Bibliothèque (Convention)	1 922	MUSIC'A VARENNES Participation aux charges de l'école de musique	1 123
CO-LIBRIS Bibliothèque (Association)	500	USEP	540
Comité des fêtes	800		
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 pour un <b>TOTAL</b> de 90 142 €			





D20240221-04-MontantLoyerCabinetKinésithérapie  
Acte 3.3 Domaine et patrimoine – Locations

### MONTANT DU LOYER APRES TRAVAUX DU CABINET DE KINESITHERAPIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame Rita BRUNO, kinésithérapeute, a souhaité agrandir son cabinet. Le cabinet R31, qui s'est libéré, est situé juste à côté du cabinet R20, qu'elle occupe depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018. La commune a pu faire ouvrir une porte entre les deux cabinets, proposant de ce fait à Madame Bruno une surface supplémentaire de 18,4 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE**, à l'unanimité, la location du cabinet de kinésithérapie R31 en plus du R20 au profit de Madame Rita BRUNO à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 ;
- **FIXE** le montant du loyer total de base à 656,24 € HT et le montant des charges à 252,25 € HT soit 908,49 € HT ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer l'avenant au bail professionnel.

D20240221-05-TarifLocationExtensionSalleDeSport  
Acte 3.3 Domaine et patrimoine – Locations

### TARIF DE LOCATION DE L'EXTENSION DE LA SALLE DE SPORT AU 1<sup>er</sup> AVRIL 2024

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il a reçu, de la part de Madame BESNARD BLUCHOT Evelyne, réflexologue plantaire à Chinon, une demande de mise à disposition d'une salle afin de lui permettre d'effectuer des soins sur la commune de Varennes-sur-Loire.

Il lui a proposé l'extension de la salle de sport et demande aux membres présents de fixer un tarif de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** le tarif de mise à disposition de l'extension de la salle de sport à 20,00 euros par jour à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer un contrat de location.

D20240221-06-BailEmphytéotique  
Acte 3.6 Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé

### BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC SAUMUR HABITAT POUR LES 6 LOGEMENTS DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « L'ALCYON »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal du 21 avril 2021 approuvant à l'unanimité l'étude de faisabilité concluant à la réalisation d'une opération de réhabilitation/extension du bâtiment sis 10 rue de la Loire pour y aménager 6 logements adaptés aux seniors en partenariat avec l'office de l'Habitat SAUMUR HABITAT ;

Considérant que la réalisation de ce projet nécessite la cession à l'office de l'Habitat SAUMUR HABITAT de l'ensemble immobilier au moyen d'un Bail Emphytéotique ;

➤ **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de céder par bail emphytéotique à l'office de l'Habitat SAUMUR HABITAT cet immeuble référencé au cadastre AB 896 d'une surface de 455 m<sup>2</sup> et AB 898 d'une surface de 80 m<sup>2</sup> ;
- que ce bail emphytéotique sera réalisé pour une durée de 53 ans avec une redevance annuelle de UN EURO payable le 30 décembre de chaque année, le premier paiement devant être effectué le jour de la signature du bail ;



➤ **DONNE** : Tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou, en cas d'absence, Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe pour signer toutes pièces et notamment l'acte, en vue de la régularisation de ce bail emphytéotique.

### DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant des articles L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Numéro	Date de signature	Signataire	Domaine	Objet	Bénéficiaire	Montant HT
2024-01-02	29/01/2024	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Avenant n° 1 au lot n° 4 du marché de travaux de restructuration et d'extension du foyer des jeunes	Par avenant n° 1 au lot n° 4, la SAS EGDC se substitue à la SAS AGTI au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	0,00 euro
2024-01-03	29/01/2024	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Passation d'un marché selon la procédure adaptée Maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et restructuration de l'APC	SARL TC ARCHITECTURE	8 700,00 euros
2024-02-04	08/02/2024	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Passation d'un marché selon la procédure adaptée pour repérage amiante et plomb avant travaux de rénovation et restructuration de l'APC	ADX Groupe	701,25 euros
2024-02-05	12/02/2024	Gilles TALLUAU	Commande publique - Marché à procédure adaptée	Passation d'un marché selon la procédure adaptée pour une mission d'expertise de fissures dans une classe de l'école primaire	M. Gérard THIERRY	830,00 euros

#### Questions diverses :

La commune de Varennes-sur-Loire a été labellisée « Villages d'Avenir », à l'instar de 17 autres communes dans le Maine-et-Loire. Gilles TALLUAU s'est rendu à Tuffalun pour recevoir ce label. Mme COCHY-FAURE est la référente pour l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Christophe CAROL, sous-préfet de Saumur, est le délégué à la ruralité.

Dans le classement annuel des « Villes et villages où il fait bon vivre », Varennes-sur-Loire est 4 982<sup>e</sup> sur 34 808 au niveau national, soit 66<sup>e</sup> sur 177 dans le Maine-et-Loire. Dans la strate des communes de 500 à 2000 habitants, Varennes-sur-Loire est 1 190<sup>e</sup> sur 11 128, donc 6<sup>e</sup> sur 70 dans le département.

Les dates des deux prochaines réunions du Conseil Municipal, consacrées à la présentation puis au vote du budget ont dû être déplacées en raison de la disponibilité de Madame FAYARD, Conseiller aux Décideurs Locaux : elles se tiendront le mercredi 27 mars à 20 heures puis le 3 avril à 19 heures.

Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 21 mars 2024 à 18 heures à la mairie.

Gilles TALLUAU a annoncé qu'il va déjeuner avec le sous-préfet le 5 avril : il en profitera pour lui parler de la fraction bourg-centre de la dotation de solidarité rurale.





Monsieur le Président de l'agglomération a annoncé qu'il n'y a pas d'obligation de fournir des composteurs pour les ordures ménagères en dessous de 39 kg par an et par habitant, le territoire étant à 36 kg par habitant.

Gilles TALLUAU a été convoqué au tribunal en tant que maire pour l'affaire Beaufils qui va être jugée en appel le 18 mars, pour vice de procédure.

M. TALLUAU a remercié Sylvie BELLANGER, Christine JOUSSELIN pour avoir relancé le dispositif argent de poche pour deux jeunes.

La 5G va être installée au stade.

La commission finances va se réunir le mardi 12 mars à 18 heures pour préparer le budget, avant le conseil municipal du 27 mars, qui sera consacré à cette thématique.

### Tour de table :

Patrice MOËNS : Il signale des trous dans la rue du Pied Mailloche à Mongeville.

Eric JAMET demande combien d'enfants seront scolarisés dans la commune l'année prochaine car il a observé plusieurs fermetures de classes autour de Varennes-sur-Loire à l'annonce de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2024. Monsieur le Maire lui répond qu'aucune fermeture n'est programmée cette année et que l'AMRF a demandé une vision dans les trois ans, car la loi va imposer d'anticiper sur trois ans.

Didier TABOURIER : Concernant l'étude du schéma directeur, la phase 2 vient d'être restituée. La police de l'eau a répondu favorablement au projet de l'Ouche Maréchal, car la station d'épuration est finalement en capacité suffisante pour récupérer les eaux usées du futur lotissement. Les confirmations écrites seront disponibles en juin. Gilles TALLUAU a rencontré Jérôme HARRAULT et Benoît HUPONT, qui lui ont confirmé la bonne nouvelle à ce sujet. Mais M. TALLUAU attend une confirmation écrite à ce sujet.

Sylvie BELLANGER : Elle a participé à la réunion avec Mme AUFFRET, représentante de l'ARS. Au programme figurait la visite de la maison de santé avec le maire et les adjoints et l'étude des projets à venir, notamment le cabinet dentaire et les cinq cabinets supplémentaires. Madame BELLANGER a eu l'impression que nous avons été écoutés.

Avec Christine JOUSSELIN, elle a reçu des élèves de l'école, suite à des incidents survenus pendant la pause méridienne.

La compagnie de théâtre remercie la commune pour la mise à disposition de la salle des loisirs.

Daniel POIRIER : Les travaux à VIVADO ont débuté le 1<sup>er</sup> février. Il y a déjà beaucoup d'avenants à signer pour des travaux qui avaient été signalés mais qui n'avaient pas été pris en compte par l'architecte. Le chantier devrait durer encore deux mois.

Concernant les travaux du 10 rue de la Loire (L'Alcyon), ils vont débuter dans huit à dix jours.

Un défaut d'étanchéité a été constaté sur la hotte de la cantine, ce qui a décollé des carreaux de faïence à l'intérieur. Le problème a été résolu grâce à l'intervention de l'entreprise 3C Etanchéité.

Suite à la destruction d'un nid de guêpes à la salle des loisirs, l'entreprise Chris Rénov a refait le plafond des wc.

Les toilettes publiques, près de la salle des loisirs, sont légèrement fissurées. La réparation sera réalisée par le service technique.

L'école a été raccordée à la fibre, mais l'éligibilité sera possible à partir de juin.

Jean-Luc JOULIN : Il a reçu M. FRANCQUEVILLE, de l'agglomération de Saumur Val de Loire, qui est chargé de réaliser un recensement du réseau d'eaux pluviales. Il s'agit d'une future compétence de l'agglomération à partir de 2026. Les réseaux sont globalement en bon état. Il y a néanmoins des écoulements rue du Docteur Terrien, mais rien d'alarmant.

Les travaux de marquage au sol sont en cours dans la commune après les travaux de réfection des réseaux dans le centre-bourg.

Les entreprises Justeau et ATP vont établir un devis pour le programme de voirie 2024.



Matthéo FOUCHER, un apprenti paysagiste de la MFR de Gennes, effectue un stage au sein du service technique. L'arrêt de maladie de Christian PELTIER est prolongé jusqu'au 14 mai 2024.

Brigitte SAINT-CAST : Elle présente le projet d'enherbement, de fleurissement et de végétalisation du cimetière. Pour se rendre compte du travail, du coût et de l'impact sur la population, un groupe de travail est allé visiter des cimetières où de tels aménagements ont déjà été faits, notamment ceux du Puy-Notre-Dame, de Brézé et d'Allonnes. Il va falloir commencer par la partie la plus récente du cimetière.

Gaëlle BILLARD : Elle signale qu'il faut être vigilant car elle s'est aperçue que son compteur d'eau avait été monté à l'envers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

### Délibérations du 21 février 2024

Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
D20240221-01	21/02/2024	Libertés publiques	6.4	Autres actes réglementaires	Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024
D20240221-02	21/02/2024	Domaine et compétence par thèmes	8.8	Environnement	Zone d'Accélération pour les Energies Renouvelables
D20240221-03	21/02/2024	Finances locales	7.5.3	Subventions – Subventions accordées aux associations	Vote des subventions 2024 aux associations
D20240221-04	21/02/2024	Domaine et patrimoine	3.3	Locations	Montant du loyer après travaux du cabinet de kinésithérapie
D20240221-05	21/02/2024	Domaine et patrimoine	3.3	Locations	Tarif de location de l'extension de la salle de sport au 1 <sup>er</sup> avril 2024
D20240221-06	21/02/2024	Domaine et patrimoine	3.6	Autres actes de gestion du domaine privé	Bail emphytéotique avec Saumur Habitat pour les 6 logements de l'ensemble immobilier « L'Alcyon »

### Liste des membres présents

TALLUAU Gilles Maire	Présent
BELLANGER Sylvie 1 <sup>ère</sup> adjointe	Présente
JOULIN Jean-Luc 2 <sup>ème</sup> adjoint	Présent
JOUSSELIN Christine 3 <sup>ème</sup> adjointe	Présente
POIRIER Daniel 4 <sup>ème</sup> adjoint	Présent
RÉQUILLARD Chantal Conseillère municipale	Présente
SAINT-CAST Brigitte Conseillère municipale	Présente
GOURIER Dominique Conseiller municipal	Absent
DOUAUD Jean-Claude Conseiller municipal	Absent Donne pouvoir à Daniel Poirier
JAMET Éric Conseiller municipal	Présent
DINAND Laurent Conseiller municipal	Absent Donne pouvoir à Didier Tabourier
CHAPU Murielle Conseillère municipale	Présente
LEFIEF Peggy Conseillère municipale	Présente
GLET Sylvie Conseillère municipale	Présente



LECHAT Samuel Conseiller municipal	Présent
BILLARD Gaëlle Conseillère municipale	Présente
TABOURIER Didier Conseiller municipal	Présent
MOËNS Patrice Conseiller municipal	Présent.
LUCAS Marietta Conseillère municipale	Absente. Donne pouvoir à Brigitte Saint-Cast.

La secrétaire de séance,

Christine JOUSSELIN

Le Maire,

Gilles TALLUAU